

CONSEIL MUNICIPAL de GIRONDE SUR DROPT

COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU : 1^{er} juin 2015

La session a été ouverte par Monsieur le Maire à 20h 10 ;

Présents : M. Bos, Maire ; Mme Bergadieu, 1^{ière} adjointe ; M. Torrente, 2^{ième} adjoint ; Mme Bentejac, 3^{ième} adjointe. Mesdames : Casagrande, Chiappa, Plumaugat, Tessyandier ; Messieurs : Beyrie, Dupuy-Chauvin, Moutier, Servantie-Lacroix

Deux secrétaires de séance : Monsieur Moutier

Madame Lizola, absente, non excusée et sans procuration.

Monsieur Flazinska, absent, non excusé et sans procuration

Monsieur Combe, absent, excusé et sans procuration

Madame : P. Peyssard

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil et aborde l'ordre du jour en proposant deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- L'adhésion au groupement d'employeur pour Monsieur Q. Pavis
- Délibération suite à la proposition de Mme M. Joly

Les membres présents acceptent ce complément à l'ordre du jour.

1. convention service instructeur ADS (application du droit au sol) entre la communauté de communes du Réolais en sud Gironde et la commune de Gironde sur Dropt :

à compter du 1^{er} juillet 2015, pour les communes dotées d'un PLU, l'instruction des dossiers suivants est transférée à l'inter-communauté : déclarations préalables, permis de construire, certificats d'urbanisme B. Ce transfert de compétence est à coût zéro pour la commune. La décision reste sous l'autorité du maire.

L'autorisation de signer la convention est votée à l'unanimité.

2. Décisions modificatives

Décisions modificatives sont proposées, et après échanges, acceptées :

- Transfert de 8 000 euros pour l'acquisition d'un logiciel spécifique pour la gestion des documents
- Transfert de 15 000 euros pour le remplacement du four de la cantine scolaire
- Ecriture débit/crédit sur la cession à Gironde Habitat
- Création d'une convention avec M. W. Douard

3. Adhésion au groupement d'employeurs pour M. Q. Pavis (musique – périscolaire) : accord du conseil municipal.

4. Travaux réseau eaux pluviales : convention entre la commune et la société Yvon Mau :

Après plusieurs études afin de porter solution à l'écoulement des eaux pluviales lors de fortes précipitations et d'éviter les très forts débordements, il est proposé au conseil municipal la mise en place de la convention suivante : création d'un réseau de buses de 380 mètres, drainant les flux vers le Dropt. La commune a la maîtrise d'ouvrage des travaux, est propriétaire du réseau et, est responsable de son entretien. Sur 288 000 euros de travaux, la société Y. Mau prend en charge 200 000 euros, la commune le solde.

Par ailleurs, sur sa propriété, la société Y. Mau crée à ses frais, un réseau de collecte des pluviales qui rejoindra le nouveau réseau communal.

5. Subventions aux associations

Après échanges, un montant total de 18 030 euros est approuvé à destination des associations (voir liste et détails ci-joint). Il est convenu d'intervenir auprès de certaines associations pour leur demander d'accentuer leurs engagements sur la commune. Mme F. Casagrande accompagne M. le maire dans cette démarche.

6. Proposition vs prestation de Mme M. Joly

Mme M. Joly propose une prolongation de ses différentes missions de communication pour la commune de Gironde pour une durée de 6 mois, à raison de 2 jours par semaine.

Le conseil municipal, au regard de la qualité des travaux déjà réalisés (sites internet et facebook, le petit Girondais, le logo communal,) donne son accord pour cette nouvelle période de prestation.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 10